



Certificat

Examen préalable du système pour le module Minergie Fenêtre

Société
Reynaers Aluminium NV/SA,
Oude Liersebaan 266
B-2570 Duffel

Lors de la réunion de la commission de certification, la présente demande a été soumise à un examen préalable, conformément au point 6.2 du règlement et de la procédure de justification pour l'attribution du certificat Minergie Fenêtres, édition 2021.

Arrêt

Il est confirmé par la présente que le système

MasterLine 8 - HV

remplit les conditions requises pour la présentation d'une demande par l'installateur du système conformément au point 4.1.1 du règlement précité.

Le demandeur de l'examen préalable a la possibilité de mettre à la disposition de ses clients les documents relatifs à la demande du certificat Module Minergie Fenêtre, conformément au règlement

Olten, 12. Mai 2023

**Centrale Suisse
Fenêtres et Façades CSFF**

Ubald Häring, Directeur de la Commission de certification Minergie Fenêtre